



Pornic : 1 an après

Il y a un an...

...Le 25 janvier 2011, Nicolas Sarkozy était en déplacement à Saint-Nazaire pour un grand raout industriel fêtant la commande de 2 navires de guerre par la Russie et le lancement d'un appel d'offre pour l'éolien offshore.

Pourtant, ce même 25 janvier 2011, c'est en parlant de ce qui était déjà devenu "l'affaire de Pornic" que le président entrait dans la légende des SPIP.

Avant même d'avoir des éléments précis sur la découverte du meurtre de Laetitia PERRAIS, le président de la république faisait le lien entre la commission de son crime et la responsabilité individuelle de collègues travailleurs sociaux. Il annonçait des sanctions contre les personnels du SPIP, une nouvelle loi fondée sur son leitmotiv présidentiel "un fait divers = une loi" et une chape de plomb sur la responsabilité des pouvoirs publics et la réalité des conditions de travail dans les services. Il réitérera sa même démagogie lors du discours d'Orléans, le 3 février, à l'encontre des Magistrats de l'application de peines de Nantes.

Le 27 janvier, l'administration pénitentiaire ordonnait à tous ses cadres de vider les placards de ces encombrants dossiers de condamnés, de les affecter tous et sans délai aux travailleurs sociaux déjà débordés sans jamais se poser la question de savoir comment ni pourquoi ils étaient stockés là.

10 jours plus tard, en février 2011, le rapport des services judiciaires et celui de l'inspection pénitentiaire étaient dévoilés,

le premier dédouanant entièrement les magistrats d'une quelconque responsabilité individuelle, **le second mettant hors de cause les personnels d'insertion et de probation nantais.**

Par ailleurs, le ministre de la justice reconnaissait que le SPIP de Nantes fonctionnait dans un contexte très difficile et considérait qu'une série de dysfonctionnements incombaient à l'encadrement du SPIP et de la DISP. Il fallait un coupable pénitentiaire, le directeur interrégional serait celui là.

Nous dénonçons à l'époque cette obsession à vouloir mettre un nom sur l'origine des dysfonctionnements quand ce nom était évident : pénurie de moyens ! Ces fameux moyens qui nous permettraient de prendre le temps de travailler à la prise en charge globale du parcours du condamné.

Mais le temps n'est pas le même pour un CIP et pour un ministre alors Michel MERCIER décida de mesures d'urgence là où nous souhaitions une vision à long terme, en imposant le développement de la réserve pénitentiaire et un renfort temporaire de contractuels quand il aurait fallu penser plan pluri-annuel de recrutement sur une base de 1 travailleur social pour 50 dossiers à suivre.

Nantes, nouvel épice de France se trouva le premier doté de ces renforts temporaires. Sur les chaises musicales des contractuels ont pris place aujourd'hui, 1 an après, 9 conseillers d'insertion et de probation. Ces 9 là, empruntés à d'autres sites moins sous les feux de l'actualité, ne peuvent pourtant à eux seuls résoudre la pénurie de moyens

humains à l'échelle nationale.

1 an après, les services de la région croulent toujours sous une charge de travail inconciliable avec leurs missions d'accompagnement social et de prévention de la récidive.

L'emballage médiatique s'est éteint, les Conseillers d'Insertion et de Probation ont accolé l'adjectif « Pénitentiaire » à leur titre mais sur le terrain, la charge de travail n'a pas diminué : la colère non plus.

Aujourd'hui, le Diagnostic à Visée Criminologique se veut l'outil fort et unique d'une redéfinition des modes de travail sur fond de crise économique : faute de moyens supplémentaires indispensables, la solution serait de réduire chaque condamné à sa condamnation.

Hors concertation syndicale et contre les revendications légitimes des personnels de terrain, l'administration souhaite imposer bureaucratie, rapidité et traçabilité. C'est dans l'organisation des services déconcentrés que l'on doit pouvoir trouver des marges de manœuvre, non dans l'augmentation des effectifs jugés globalement satisfaisants (!)

L'évaluation de la dangerosité doit à elle seule prévenir la récidive : réalisée dans des délais extrêmement contraints, sans tenir compte des flux de population à prendre en charge et en réduisant de fait le temps consacré aux entretiens au profit du temps rédactionnel, cette évaluation devrait permettre d'éviter de nouveaux drames ?

L'incohérence de la démonstration suffit à rappeler que nos revendications, pour aussi simplistes qu'elles puissent paraître à quelques décideurs gouvernementaux n'en reste pas moins actuelles et légitimes :

— l'allocation et la ventilation cohérente des moyens suffisants pour garantir une charge de travail en adéquation avec

l'importance et la complexité de nos missions ;

— des temps de formation, de supervision et d'analyse des pratiques garantis ;

— des cadres en capacité de diriger, guider, motiver et superviser leurs équipes ;

— le développement de projets adaptés aux problématiques identifiées des populations prises en charge dans les services et établissements ;

— une politique partenariale garante de l'accès aux dispositifs de droit commun pour tous ;

— les moyens d'une véritable politique de recherche-formation, indépendante de la seule commande institutionnelle, prenant réellement en compte l'expertise des professionnels.

Qui sait aujourd'hui ce que deviennent les 2 navires de guerre commandés par la Russie? Qui connaît le nom des heureux élus qui développeront l'éolien offshore?

Cherchez bien, la réponse est sûrement dans un item du DAVC.

**1 an après, les
problèmes sont
toujours posés.
Et notre volonté de
nous battre est
toujours intacte !**

Caen, le 25 janvier 2011